



Ouagadougou, le 01 JUIN 2023

N°2023-158/MESRI/SG/UV-BF/P

COMMUNIQUE

Le Président de l'Université Virtuelle du Burkina Faso (UV-BF) porte à la connaissance des étudiants de l'UV-BF, régulièrement inscrits au titre de l'année académique 2022-2023, que le calendrier de paiement des frais de formation est fixé ainsi qu'il suit :

- 50% du montant payable au plus tard le 31 juillet 2023 ;
- 50% du montant restant, payable au plus tard le 30 septembre 2023.

Par conséquent, les étudiants non à jour de leurs obligations, sont invités à prendre les dispositions nécessaires en vue de solder leurs frais aux échéances ci-dessus citées ; les versements peuvent se faire de manière échelonnée, selon les disponibilités financières de chaque étudiant.

En rappel, les étudiants sont informés qu'ils peuvent s'acquitter des frais de formation auprès de l'Agence comptable de l'UV-BF ou par virement bancaire sur les comptes ci-dessous cités de l'UV-BF :

- compte Coris Bank International pour les étudiants résidant à l'étranger ;
- compte Trésor pour les étudiants résidant au Burkina Faso.

Pour tout virement bancaire, prière envoyer par mail une copie des pièces justificatives faisant foi d'ordre de virement aux adresses suivantes : ahmed.diallo@uv.bf; scolarite@uv.bf

NB : Tout frais payé est non remboursable

Pour toutes informations complémentaires, adressez-vous aux contacts suivants :
Téléphone : +226 02 20 31 31 - Site web : www.uv.bf - Courriel : scolarite@uv.bf

Le Président



Pr Jean-Marie DIPAMA
Chevalier de l'Ordre National